

ASSEMBLEE NATIONALE

19 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 176

présenté par
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:

« Le recours encore nécessaire aux combustibles fossiles implique de choisir les sources et technologies aux plus faibles impacts en termes d'effet de serre et de rechercher les meilleurs rendements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.